

Procès-verbal de l'Assemblée Générale
Du 29 août 2026 à 14 heures
Exercice 2025-2026

Conformément à l'article 10 des statuts et sur convocation du Président, les Présidents des clubs des groupements sportifs affiliés à la ligue ont tenu, l'Assemblée Générale au **CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur Pont de l'Arc – Montauquet, 62, chemin du Viaduc 13080 Aix-en-Provence**.

Il a été établi une feuille de présence. Le total des groupements sportifs affiliés présents, représentés en début de séance est de 25, représentant 68 voix.

Selon l'Art 11.5. Le quorum requis est de 17 affiliés sur 32 et 41 voix sur 80.

Le quorum étant atteint (25/32 & 68/80), l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Deux clubs, nouvellement créés, sont présents. BARJOLES, club « Billard Club Barjolais » et ROQUEBRUNE, club « O'FLOWER ». Ces clubs ne prendront pas part au vote pour l'exercice 2025-2026.

Arrivés en cours de séance à la résolution N°4, ISTRE, 3 voix et FREJUS, 2 voix. Ce qui porte le nombre de clubs à 27 et le nombre de voix à 73 à partir de la résolution N°4.

Départ en cours de séance BCN Nice, résolution N°9. Procuration donnée à Roger NATELLA.

La séance est ouverte à 14h15.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance, la Ligue Méditerranéenne de Billard ne disposant plus de secrétaire.
2. Présentation portant sur l'officialisation du District des Alpes, à la demande de M. Pierre RIGOLET.
3. Rapport moral du Président.
4. Rapports d'activité des commissions (documents consultables sur le site de la Ligue) :
 - Section Carambole : Achour FERHAT
 - Section Billard Américain : Roland GROS
 - Section Blackball : Fabienne SIMIAN
 - Commission Arbitrage : Fabrice LEMESLE
 - Commission Formation : poste vacant
 - Commission de Discipline : aucune activité.

5. Rapport d'activité de l'Équipe Technique Régionale (ETR) : Sylvain VILLEMAIN.
6. Rapport financier
7. Rapport des vérificateurs aux comptes.
8. Vote du quitus.
9. Élection d'un membre du Comité Directeur en remplacement d'un membre démissionnaire, conformément à l'article 14.3 des statuts (appel à candidatures).
10. Présentation et vote des budgets prévisionnels.
11. Présentation des travaux de la commission 3 bandes.
12. Formalités
13. Questions diverses

Le Président précise que la convocation a été portée à la connaissance des membres le 29 juillet 2026. Les documents étaient également à la disposition des délégués, sur le site de la ligue.

Conformément à l'article 11 des statuts, la séance est présidée par le Président de la Ligue. Le secrétariat de séance est assuré par un secrétaire élu en séance.

Introduction du Président :

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

Point 1 Désignation d'un secrétaire de séance, la Ligue Méditerranéenne de Billard ne disposant plus de secrétaire.

Se présente : Roger NATELLA

Vote pour : 68

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 2 Présentation portant sur l'officialisation du District des Alpes, à la demande de M. Pierre RIGOLET.

Vote pour : 68

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 3 Rapport moral du Président

Le Président donne lecture du rapport moral qui n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 68

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 4 Rapport d'activité des commissions.

Les rapports ont été mis en ligne, avant l'AG, sur le site LMB. Chaque responsable de commission en fait une présentation en séance.

- Section Carambole : Achour FERHAT

Le rapport n'appelle pas de commentaire, le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

- Section Billard Américain : Roland GROS

Le rapport n'appelle pas de commentaire, le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

- Section Blackball : Fabienne SIMIAN

Le rapport n'appelle pas de commentaire, le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

- Commission Arbitrage : Fabrice LEMESLE

Le rapport n'appelle pas de commentaire, le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

- Commission Formation : poste vacant
- Commission de Discipline : aucune activité.

**Point 5 Rapport d'activité de l'Équipe Technique Régionale (ETR) :
Sylvain VILLEMAIN.**

Le rapport n'appelle pas de commentaire, le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 6 Rapport financier

Pour l'exercice 2025-2026, le total des produits est de 26 041 €, constitué de la rétrocession par la FFB de la part des licences revenant à la ligue et des subventions.

Les charges s'élèvent à 27 832 €.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 1 790 €

A noter que les disponibilités s'élèvent à 37 675 €

La vérification des comptes a été effectuée par Alain BRIAND et Roger NATELLA.

Préalablement au vote et conformément au « **Point 7 de l'ODJ** », Roger NATELLA donne lecture des conclusions. Les vérificateurs confirment que les comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Suite à la lecture du rapport des vérificateurs (prévu au point 7 de l'ODJ), l'approbation des comptes est mise aux voix :

Le rapport n'appelle pas de commentaire, le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 7 Rapport des vérificateurs aux comptes.

Le rapport n'appelle pas de commentaire, le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 8 Vote du quitus.

L'assemblée donne quitus au Président et à son équipe pour la gestion de l'exercice.

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 9 Élection d'un membre du Comité Directeur en remplacement d'un membre démissionnaire, conformément à l'article 14.3 des statuts (Appel à candidatures).

Se présente : Jean-Marc GRANIER

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 10 Présentation et vote du budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel 2027-2028, tient compte de l'historique. Il intègre le financement et le coût des actions prévues par la LMB.

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

Point 11 Présentation des travaux de la commission 3 bandes.

Le président remercie les auteurs du rapport. Ce rapport sera diffusé aux présidents des clubs.

S'agissant d'un point d'information, cette résolution n'est pas soumise au vote.

Point 12 Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seraient nécessaires.

Cette résolution est mise aux voix

Vote pour : 73

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Point 13 Questions diverses

- Question : Pour la saison 2026-2027, quelle est l'organisation des compétitions pour les joueurs de catégorie R1 ?

- Réponse : Les joueurs R1, étant trop peu nombreux pour être gérés comme une catégorie unique, il y a nécessité d'un regroupement des catégories.

Les joueurs classés R1 seront regroupés avec les joueurs classés N3. Pour l'organisation des rencontres, le principe est d'adapter la capacité au nombre d'inscrits. Une rencontre N3/R1 pourra être déclinées en bis, ter...., de façon à faire jouer tous les inscrits.

Dans tous les modes de jeu, les joueurs seront répartis selon la méthode du serpent.

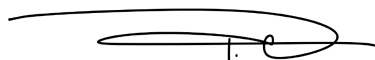
Plus personne ne demande la parole, la séance est levée à 17h.

Le 29 août 2026



Le Président

Jean-Pierre DREMEAUX



Le Secrétaire de séance

Roger NATELLA